



Information Commune- CCAS - Ecole des Salines au 07 05 2020

L'organisation de l'Ecole des Salines proposée par les enseignants a été validée par l'Inspecteur de l'Education Nationale et le Maire. L'école ouvre ses portes le 12 mai 2020 selon les modalités communiquées par le Directeur d'école.

En accord avec le Directeur de l'école cette organisation est valable du **12 mai au 2 juin 2020 inclus**, date étape dans le déconfinement.

La pré-rentrée s'effectue le 11 mai 2020 pour les enseignants, et les animateurs du CCAS. Cependant la continuité de l'accueil des enfants des personnels prioritaires nécessaires à la gestion de la crise sanitaire est assurée.

Pour les autres enfants, la rentrée s'effectue à partir du 12 mai 2020.

Vous trouverez ci-après les modalités d'organisation :

1. Le temps scolaire :

- Les classes sont réaménagées de façon à ce que chaque enfant ait un espace de 4 m².
- Elles seront ventilées quatre fois par jour et seront nettoyées tous les jours.
- Pendant la pause méridienne tous les interrupteurs, poignées de porte, rampes, et toilettes, seront nettoyés.
- Les accès aux écoles seront différenciés, selon les groupes, dits «groupes étanches».
- Les enseignants porteront des masques et/ou visières.
- Du gel hydro alcoolique est à disposition dans chaque classe pour les adultes.
- Du savon, des essuie-mains à usage unique et des produits désinfectants sont disponibles en conséquence.
- Les récréations seront organisées par «groupes étanches».
- En cas de **fratrie scolarisée dans les 2 écoles publiques, vous devrez, en premier, venir chercher le soir votre enfant scolarisé aux Salines.**
- Afin d'éviter de multiplier les risques, votre enfant mangera obligatoirement à la cantine.

2. Le transport scolaire :

- Il n'y aura pas de transport scolaire afin de respecter la distanciation physique.

3. Le stationnement :

-Le petit parking des Salines sera réservé aux enseignants de l'école et aux animateurs du périscolaire, ceci afin d'éviter les regroupements devant l'école. Vous devrez vous garer sur le parking poids-lourds (des bus).

4. Les services du CCAS

a. La cantine :

- Afin d'éviter de multiplier les risques, votre enfant mangera obligatoirement à la cantine.
- La salle de cantine a été réaménagée de façon à ce que chaque enfant est un espace de 4m2.
- Trois services seront organisés pour assurer la sécurité sanitaire des «groupes étanches».
- La salle de cantine sera désinfectée après chaque service.

b. L'accueil en périscolaire et le mercredi :

Si vous souhaitez utiliser les services périscolaires, vous devrez vous inscrire sur le portail famille du CCAS. Les horaires et les conditions restent inchangés.

- **ATTENTION** : Toutes les inscriptions pour le périscolaire antérieures à la crise sanitaire sont annulées.

- Les horaires et conditions restent inchangés.
- L'accueil périscolaire du matin et du soir sera ouvert pour tous les enfants de l'école des Salines, il sera limité et destiné en priorité aux enfants des personnels prioritaires nécessaires à la gestion de la crise sanitaire.
- L'accueil en périscolaire du mercredi est réservé aux enfants inscrits à l'école durant cette période de déconfinement progressif.

L'ensemble des gestes barrière doit être respecté, par les enfants, les parents et les professionnels.

Le Directeur de l'école vous adressera **un protocole** de mesures sanitaires quotidiennes et un avenant au règlement intérieur, **à lire, accepter et signer.**

Bien cordialement,

La Municipalité, le CCAS et le Directeur de l'école.